



CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

11 MARS 1975

**Budget des Affaires culturelles  
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1975**

**— SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES —**

TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Projet de décret</i> . . . . .	2
<i>Tableau de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement . . . . .	4
Section I. — Recherche scientifique . . . . .	4
<i>Programme justificatif :</i>	
Tableau comparatif des dépenses . . . . .	8
Tableaux récapitulatifs . . . . .	10
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement . . . . .	11
Section I. — Recherche scientifique . . . . .	11

## PROJET DE DECRET

BAUDOUIN,

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre des Affaires économiques et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

### CREDITS POUR LES DEPENSES COURANTES (TITRE I) ET POUR LES DEPENSES DE CAPITAL (TITRE II)

#### ARTICLE UNIQUE

Il est affecté au budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française — secteur Affaires économiques — pour l'année budgétaire 1975, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	1975 Crédits non dissociés	1975 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	Dépenses courantes (Titre I) . . . . .	75,6	—	—
	Dépenses de capital (Titre II) . . . . .	—	—	—
		75,6	—	—

Ces crédits sont énumérés au Titre I du tableau annexé à la présente loi.

Donné à Bruxelles, le 10 mars 1975.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Premier Ministre,*

L. TINDEMANS.

*Le Ministre des Finances,*

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre des Affaires économiques,*

A. OLEFFE.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

G. GEENS.

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs.)

Art.	LIBELLES	1975 Crédits non dissociés	1975 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
PARTIE I.				
ENSEIGNEMENT.				
SECTION I.				
RECHERCHE SCIENTIFIQUE.				
CHAPITRE IV.				
Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public.				
Transferts de revenus aux fonds et organismes d'intérêt public sans caractère d'entreprise.				
41.01	Subventions à l'Institut pour l'encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.)	75,6	—	
	Total pour le chapitre IV . . . .	75,6	—	
	Total pour la Section I.— Recherche scientifique . . . .	75,6	—	
	Total pour le Titre I. — Dépenses courantes . . . . .	75,6	—	

1975.

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 10 mars

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Premier Ministre,*

L. TINDEMANS.

*Le Ministre des Finances,*

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre des Affaires économiques,*

A. OLEFFE.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

G. GEENS.



**PROGRAMME JUSTIFICATIF**

(TITRE I).

Tableau comparatif des dépenses.

(En millions de francs.)

Art.	LIBELLES	1975 (crédits sollicités)			1974 (crédits adaptés) (1)		
		CREDITS NON DISSOCIES	CREDITS DISSOCIES		CREDITS NON DISSOCIES (2)	CREDITS DISSOCIES	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnance- ment		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnance- ment
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)

## TITRE I.

## DEPENSES COURANTES.

## PARTIE I.

## ENSEIGNEMENT.

## SECTION I.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

## CHAPITRE IV.

Transferts de revenus  
à l'intérieur du secteur public.

41.01	Subvention à l'Institut pour l'encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.) . . . . .	75,6	—	—	—	—	—
	Total pour le chapitre IV . . . . .	75,6	—	—	—	—	—
	Total pour la section I. — Recherche scientifique . . . . .	75,6	—	—	—	—	—
	Total pour le titre I. — Dépenses courants . . . . .	75,6	—	—	—	—	—

(1) Les crédits adaptés ne comprennent pas les crédits supplémentaires pour les années antérieures.

(2) Le solde disponible des crédits non dissociés reporté du budget de l'année précédente en vertu d'une disposition spéciale, est mentionné dans un renvoi en bas de page.

(TITRE I).

Tableau comparatif des dépenses.

(En millions de francs.)

1973 (réalisations)					1972 (réalisations)		
ENGAGEMENTS		ORDONNANCEMENTS			ORDONNANCEMENTS		
Sur crédits non dissociés (3)	Sur crédits dissociés (4)	Sur crédits non dissociés 1973 (3)	Sur crédits dissociés (4)	Sur crédits non dissociés reportés de 1972	Sur crédits non dissociés 1972 (3)	Sur crédits dissociés (4)	Sur crédits non dissociés reportés de 1971
(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—

(3) Y compris les engagements ou ordonnancements sur les soldes reportés en vertu d'une disposition spéciale.

(4) Toutes opérations de l'année — sur des crédits de l'année ou de budgets antérieurs.

## Tableaux récapitulatifs

## 1. ENGAGEMENTS.

(En millions de francs.)

	1975	1974	1973	1972
Dépenses courantes . . . . .	75,6	—	—	—
Dépenses de capital . . . . .	—	—	—	—
TOTAL . . . . .	75,6	—	—	—

*Crédits supplémentaires années antérieures :*

Dépenses courantes . . . . .	—	—	—	—
Dépenses de capital . . . . .	—	—	—	—

## 2. ORDONNANCEMENTS.

(En millions de francs.)

	1975	1974	1973	1972
Dépenses courantes . . . . .	75,6	—	—	—
Dépenses de capital . . . . .	—	—	—	—
TOTAL . . . . .	75,6	—	—	—

*Crédits supplémentaires années antérieures :*

Dépenses courantes . . . . .	—	—	—	—
Dépenses de capital . . . . .	—	—	—	—

## TITRE I.

## DEPENSES COURANTES.

## PARTIE I.

## ENSEIGNEMENT.

## SECTION I.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

## CHAPITRE IV.

## Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public.

ART. 41.01. — *Subvention à l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.).*

*Classification économique :*

	1975	1974	1973
	—	—	—
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 . F	75.593.000	—	—

Subvention en vue de couvrir les besoins financiers résultant pour l'I.R.S.I.A., de l'octroi de bourses de doctorat.